

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Votants : 13

L'an deux mil quinze
Le 23 juillet à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 16 juillet 2015

OBJET : FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES BIEVRE ISERE ET DE LA REGION ST JEANNAISE - VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD, Arnaud DUCELIER FAUVY, Jean-Michel PIDOLOT

POUVOIRS : Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à Fabien ORCEL, Arnaud DUCELIER FAUVY donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Pascale CHOTEL

ABSENTS : Bruno BESANÇON, Erwan BRACCHI

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations des 27 et 30 avril 2015, les conseils communautaires de Bièvre Isère Communauté et de la Région Saint Jeannaise ont pris l'initiative du projet de fusion entre les deux communautés de communes.

Ils ont sollicité Monsieur le Préfet de l'Isère afin qu'il engage une procédure de fusion de droit commun des deux collectivités telle que posée à l'article L 5211-41-3 du CGCT.

Les Communautés de Communes de la Région Saint Jeannaise et de Bièvre Isère Communauté sont situées entre des pôles importants du Nord Isère que sont la CAPI, Vienne Agglo et dans une moindre mesure le Pays Voironnais. Cette nouvelle intercommunalité regrouperait 55 communes pour près de 55 000 habitants au sein de la nouvelle Région Rhône Alpes-Auvergne qui comptera environ 7.5 millions d'habitants.

La volonté des Communautés est de conserver une cohésion en ayant une réflexion avec l'ensemble des communes qui constituerait la future intercommunalité et une volonté de pouvoir dynamiser ce territoire.

Par ailleurs, le contexte règlementaire en cours d'évolution dans le cadre du projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) va probablement fixer le seuil minimum à 20 000 habitants pour les intercommunalités. Le seuil impacterait directement la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise. Des discussions et différentes rencontres ont eu lieu entre les élus des Communautés de Communes dans le cadre d'un futur rapprochement entre Bièvre Isère Communauté et la Communauté de Communes de la Région St Jeannaise.

De plus, de nombreuses collaborations sont déjà en cours entre les 2 entités. Un travail important a été engagé parallèlement à cette démarche pour la mise en place d'un service d'instruction des ADS (Autorisations des Droits du Sol) qui est opérationnel depuis le 1^{er} mars 2015. En effet, Bièvre Isère Communauté assure, depuis le 1^{er} mars, l'instruction des autorisations de Droit des Sols pour le compte de la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise. Depuis plusieurs années, de nombreuses

collaborations sont déjà effectives tels que le groupement quasi-systématique pour l'achat des camions OM ou encore le dépannage entre service OM par le prêt de camion.

Cette démarche de fusion donne aussi du sens à l'intercommunalité du nouveau territoire qui cherche à conforter ses particularités et son modèle d'aménagement. Au regard des enjeux stratégiques mis en avant aux travers des débats, il convient cependant d'en fixer le cadre, ce qui a été la démarche de la rédaction d'un Projet de Territoire.

Les élus, au sein de Comités de Pilotage et de séminaires, ont pu mettre en avant les lignes principales de l'action politique à venir.

Si la fusion vise à une meilleure efficacité des politiques publiques, il est important que l'outil soit bien évidemment adapté à un cadre politique. L'élaboration du Projet de Territoire a permis de bâtir un cadre général pour la future Communauté de communes, en mettant en avant la nécessité d'une politique économique dynamique, de maintenir notre cadre de vie en préservant les grands équilibres naturels, de mettre en place des services adaptés et attendus par les habitants du territoire.

Il s'agit de développer un outil intercommunal fort, capable de faire entendre la voix du territoire et de défendre ses intérêts tout en développant simultanément des coopérations supra-territoriales permettant de mettre en œuvre des politiques qui dépassent l'échelle territoriale tels que les déplacements par exemple.

C'est aussi avoir la capacité de mettre en œuvre une vraie logique multipolaire d'aménagement du territoire, en s'appuyant sur une politique économique plus globale sur le territoire élargi, avec une stratégie d'économie présentielle, sur une politique de l'habitat adaptée aux problématiques du territoire avec la mise en œuvre d'une politique foncière et d'un Programme Local de l'Habitat à l'échelle du nouveau territoire.

La mise en œuvre d'une politique d'aménagement spécifique au territoire apportera une très grande attention à l'impact du développement de ce dernier et de sa qualité de vie, en mettant éventuellement en œuvre un PLU Intercommunal mais aussi en s'engageant dans des politiques environnementales fortes comme la gestion du cycle de l'eau et des milieux aquatiques, de la limitation de la consommation foncière, de la préservation des paysages, avec un travail spécifique sur les formes urbaines et paysagères.

Au travers de la fusion proposée entre les Communautés de communes de Bièvre Isère et de la Région Saint Jeannaise, c'est l'ambition politique d'un territoire d'être maître de son destin.

Le Projet de Territoire pose les bases d'un travail qu'il conviendra de préciser et de conforter après la mise en place du nouvel exécutif.

Sa validation permettra d'assurer d'un portage de valeurs au sein du nouvel ensemble intercommunal à venir.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

NE VALIDE PAS, à l'unanimité le Projet de Territoire.

Jean-Michel DREVET,
Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et affiché

Certifié exécutoire. Fait à TRAMOLÉ le 23/7/15